

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CERCLE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis, et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.	
8 heures »	minut. soir, Omnibus.
4 — 35 —	Express.
3 — 50 —	matin, Poste.
9 — 04 —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures 50 minut.	matin, Express.
11 — 49 —	Omnibus.
5 — 11 —	soir, Omnibus.
9 — 52 —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 — — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de terme seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La presse parisienne s'occupe du banquet offert à M. Ratazzi par les rédacteurs de la Presse, du Siècle et de l'Opinion nationale.

Un même compte-rendu, officiel et grave, signé par des commissaires nommés ad hoc, est publié ce matin par la Presse, le Siècle, et l'Opinion nationale.

Nous avons reproduit le discours prononcé par l'hôte des italianissimes français, par M. Ratazzi. Nous ne pouvons guère que répéter ce que nous avons dit déjà de la réserve dont l'illustre président de la Chambre des députés de Turin a fait preuve dans cette allocution. Cette réserve, en ce qui touche aux questions les plus ardues du moment, prouve, plus que tout ce que l'on pourrait dire, quels progrès ont faits dans un sens modéré les idées professées par les hommes d'Etat vraiment dignes de ce nom.

Quant aux discours prononcés par les rédacteurs en chef des trois journaux démocratiques, nous nous bornerons à une simple remarque.

Si nous ne nous trompons, c'est à l'Empereur, c'est à sa politique, c'est aux sacrifices qu'il n'a pas craint d'imposer au pays, que l'Italie doit son indépendance et sa régénération. C'est à la France, c'est aux sacrifices demandés par le gouvernement impérial et si ardemment acceptés par elle, c'est enfin à notre armée, à notre noble et brave armée que le peuple italien devra de n'être plus soumis à la servitude étrangère.

Le sang de nos soldats, si largement répandu dans la Lombardie, l'or du peuple si généreusement déposé, ne méritaient-ils pas au moins de la part d'écrivains français un toast reconnaissant?

Eh bien! nous le constatons avec tristesse, sans les quelques expressions d'un étranger, sans le souvenir que M. Ratazzi a donné à cette politique, à ces efforts qui ont fait l'Italie, personne dans cette assemblée française n'eût songé qu'il existait une France, et que son souvenir, dans les agapes dont il s'agit, eût dû être le premier invoqué.

Il est vrai que l'honorable M. Havin a de nouveau rappelé le loyal concours donné à l'Empereur par le Siècle, et nous croyons assurément qu'il était sincère dans l'expression de son patriotisme; mais, en définitive, ni lui, ni la Presse, ni l'Opinion nationale, assis en cercle autour de tables servies avec un luxe et une abondance tout aristocratiques, n'étaient en Italie en 1859; ils n'y partageaient ni les dangers ni le pain du soldat; ils auraient pu, sans blesser leur propre modestie, rappeler au moins Magenta et Solferino. (La Patrie)

Plusieurs journaux étrangers, et notamment l'Indépendance belge et le Nord, affirment aujourd'hui la rentrée de M. Fould aux affaires comme ministre des finances. Nous ne savons pas si ce fait est aussi officiellement avancé que l'annoncent ces journaux, mais l'opinion persiste à y attacher un caractère de grande probabilité.

Depuis quelques jours, des bruits inquiétants relatifs à la conclusion du traité de commerce entre la France et la Prusse ont été répandus et accueillis par quelques journaux étrangers.

Une correspondance de Berlin affirme que, loin que les négociations à ce sujet aient été interrompues, comme on l'avait dit, par le départ de M. de Clercq, elles sont au contraire continuées avec activité par le ministre du commerce et le ministre des affaires étrangères avec l'ambassadeur de France M. de la Tour-d'Auvergne. (Idem.)

En prenant possession du poste de lieutenant de Hongrie et la direction du conseil de lieutenant ou l'a appelé la confiance de l'empereur, le général Palfy, a prononcé un discours modéré, rempli de bons sentiments, et auquel, sans doute, on ne pourrait qu'applaudir si, en Autriche, les paroles précédaient exactement les actes. Au reste, le général a résumé sa politique en ces mots: « Vous me connaîtrez par mes actes, comme moi je vous jugerai par les vôtres. » (Idem.)

Les nouvelles d'Italie n'offrent aujourd'hui aucun intérêt. Le télégraphe de Turin annonce la cérémonie de l'inauguration du chemin de fer romain à Ancône. Le roi, acclamé à toutes les stations, a reçu, à son arrivée à Ancône, un accueil des plus brillants.

Une triste nouvelle nous est arrivée de Lisbonne. Le roi, frappé de la mort de son frère, l'infant Don Fernando, a été atteint à son tour de la fièvre typhoïde avec une telle violence, qu'en deux jours il a été enlevé.

Sa Majesté D. Pedro V, âgé à peine de vingt-quatre ans, si populaire, si aimé, a succombé lundi soir, 11 novembre.

Son père, le roi Ferdinand, a été immédiatement investi de la régence jusqu'à l'arrivée du nouveau souverain, le duc d'Oporto, qui ne pourra guère être avant la journée de demain à Lisbonne.

On sait que le duc d'Oporto, en apprenant la nouvelle de la mort de son jeune frère, don Fernando, était parti samedi précipitamment de Compiègne pour Calais d'où il devait se rendre à Londres.

Il ne se doutait guère, en s'embarquant sur le Bartolomeo Diaz, dont il avait le commandement, et qui devait le ramener à Lisbonne, qu'il ne trouverait plus en cette ville que le corps manqué du roi son frère.

Une deuxième dépêche de Lisbonne nous transmet les nouvelles suivantes:

La mort du roi a produit une impression profonde dans toutes les classes de la population. La douleur est immense. Les églises sont remplies de monde, les boutiques et les établissements publics sont fermés. Les bâtiments de guerre et tous les navires de commerce mouillés dans le Tage ont mis, en signe de deuil, leurs pavillons en berne et leurs verges en paine.

Les navires de guerre portugais, français et anglais tireront chacun un coup de canon toutes les heures pendant deux jours, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

FEUILLETON

DE BIEN D'AUTRUI.

(Suite.)

III.

Rien de verdoyant, rien de frais, rien de joli comme les environs de Lisieux.

De quelque côté que se tourne le regard, c'est la vallée d' Auge, un paradis normand.

Une multitude d'usines, coquettement assises au bord des ruisseaux, égayant de toutes parts la prairie; sur les gracieux côtesaux, pittoresquement accidentés de bouquets d'arbres, s'élevaient de charmantes villas d'où la vue domine les plus riantes perspectives qui soient sous le ciel.

Le cimetière se trouve placé dans une de ces situations-là; c'est presque un bois, presque un parc.

L'hiver déjà s'approchait, mais la robuste végétation normande résistait aux premiers froids. Si le vent roulait à terre des feuilles mortes, il en restait aux branches bien davantage encore, et septembre, ce grand coloriste, les avait revêtues de toutes les chaudes nuances de sa merveilleuse palette. Il y avait de l'or dans les arbres, il y avait du bronze, il y avait du feu.

De même dans l'herbe des tombes, de même dans

leurs dernières fleurs: lauriers-thyms, asters et chrysanthèmes.

C'était, du reste, une belle matinée d'automne, tiède et douce, douce comme le dernier sourire d'une année qui s'en va. Un peu de soleil, un peu de brume. Du silence, du calme, de la mélancolie.

Durant plus d'une heure, Césaire Heurtevent resta agenouillé devant l'humble croix qui portait ce nom: Jeanne-Marie. Il avait laissé retomber ses deux mains des deux côtés de son corps immobile; ses yeux se levaient vers le ciel; de grosses larmes coulaient sur son visage. Il ne priait plus, il ne pensait même pas, il attendait.

Enfin il se releva, un peu plus calme peut-être, mais étrangement engourdi, presque déconstruit: l'âme de sa mère ne lui avait pas encore répondu.

Un secret pressentiment du cœur lui disait, cependant, qu'elle était là, qu'elle le voyait, qu'elle allait se manifester à lui.

Il y a de merveilleuses impressions, un vague magnétisme dans les cimetières.

Le fils de Jeanne-Marie se mit à marcher lentement au hasard, comme promené par une invisible main, comme en rêve.

Au détour d'un rideau de cyprès, il se trouva tout-à-coup devant un espace libre, une sorte de petit pré dans lequel paissait, au piquet, une grande chèvre noire,

qui bêla tristement à son approche.

Par-delà ce terrain, que n'habitait encore aucune dépouille mortelle, il y avait d'autres cyprès, d'autres tombes, éloignées, à dessein, comme exilées dans un angle du cimetière.

Machinalement, Césaire alla jusque-là.

Plus il s'avancit vers ces sépultures prosrites, plus elles lui semblaient avoir un aspect particulier, une apparence étrangère.

Sur la plupart, des caractères inconnus, des inscriptions, indechiffrables.

Quelques tombes, cependant, avaient des épitaphes françaises, des noms qu'on pouvait lire.

Devant l'une de celles-là, devant la plus récente de toutes, Césaire se recula tout-à-coup, en jetant un cri d'effroi.

Cet autre cimetière, c'était le cimetière juif; ce tombeau, c'était celui de Samuel Meyer.

Bite ce qui se passa alors dans l'esprit de Césaire, impossible. Ce fut de la stupeur, presque du délire; le spectre du juif se dressait devant lui!

Il eut l'idée de tomber à genoux pour lui demander pardon; il voulait faire, et cependant il restait immobile à la même place, dans la même attitude, comme s'il eût été changé en statue... la statue de remords.

Combien de temps se passa-t-il ainsi? Lui-même n'aurait su le dire.

Les membres du corps diplomatique se sont rendus chez le père du roi pour lui adresser leurs compliments de condoléance. Le duc d'Oporto, né le 31 octobre 1858, a été proclamé roi sous le nom de Dom Fernando II. Une frégate portugaise, accompagnée d'un aviso à vapeur de la marine anglaise, a quitté Lisbonne dans la soirée du 11 pour se porter au devant de la corvette à vapeur *Bartolomeo-Diaz*, qui ramène le nouveau roi. Le ministre de la marine est à bord de la frégate portugaise. (Patrie.)

ADRESSE DE LA NOBLESSE DE MOSCOU,  
A L'EMPEREUR ALEXANDRE II.

Octobre 1861.

Sire,

La noblesse russe, ayant accepté avec une profonde gratitude les gracieux remerciements que Votre Majesté a daigné lui adresser par le Manifeste du 19 février 1861, croit de son devoir de vous assurer, Sire, qu'elle est toujours prête à faire tous les sacrifices qu'elle jugera utiles à la patrie.

Dans la mesure de l'émancipation des serfs, la noblesse russe savait que l'atteinte portée aux droits de la propriété, la dépouillait, au profit du peuple, d'une grande partie de sa fortune, et que l'acte qui constituait les paysans propriétaires d'une portion de son territoire, devait lui enlever ses attributions séculaires de haute justice et du pouvoir absolu sur les classes rurales de l'empire. Mais elle a rempli son devoir avec l'idée consolante que son sacrifice matériel et politique pouvait faciliter à Votre Majesté la tâche si glorieuse d'assurer les droits et le bien-être de ces frères punis de notre famille.

La noblesse ne met pas en doute que la prospérité et la civilisation seront les prochains résultats des nouveaux droits acquis par ses anciens vassaux. Elle espère que Votre Majesté, jouissant des fruits de cette grande œuvre, trouvera juste d'accorder à son tour à la noblesse, qui l'a mise à même d'atteindre ce but glorieux, ainsi qu'aux autres ordres de l'Etat, des droits positifs qui devront à l'avenir assurer l'intégrité de la propriété et sauvegarder leur individualité contre l'arbitraire des pouvoirs qui nous séparent du trône, cette source unique de la légalité.

Dans la phase actuelle du développement politique de la société, ce ne sont point des privilèges que demande la noblesse russe, mais elle espère que, puisant une suprême sagesse dans la source divine de son pouvoir, et s'inspirant de l'ineffable bonté de son âme, l'Empereur trouvera opportun d'octroyer une justice indépendante des autorités gouvernementales, et en retour du dévouement éprouvé de la nation russe au trône et à la patrie, que Votre Majesté daignera confier aux communes et aux corporations urbaines une participation libre aux affaires d'administration locale, avec le droit de porter directement à la connaissance de l'Empereur les besoins et les intérêts de chaque province.

La noblesse russe vient mettre ses espérances aux pieds du trône, avec la conviction que le monarque qui a donné des libertés politiques à ses sujets insoumis de Pologne et au grand-duché de Finlande, qui ne lui tient pas d'aussi près que la

Russie, daignera accueillir avec bienveillance l'humble adresse de ses fidèles sujets russes.

(La Patrie.)

Nous détachons les passages suivants d'une lettre écrite par un artiste français qui habite Saint-Petersbourg :

« ... Vous aurez, sans doute, entendu parler de l'émeute des étudiants de notre université; elle est calmée, et l'université a été fermée temporairement. L'empereur est arrivé depuis quatre jours. On ignore encore quelles mesures le gouvernement prendra contre les élèves. Tout le monde prétend que ces jeunes gens sont travaillés sourdement par des agents polonais. C'est assez vraisemblable, car les motifs de leur révolte sont futiles : il s'agit de réformes réglementaires et d'une légère augmentation de la rétribution qui est imposée à chaque élève pour son admission à suivre les cours universitaires.

« Vous savez que j'ai habité la Turquie. Eh bien ! chaque jour, je suis frappé davantage de la similitude de caractère et de mœurs qui existe entre les Russes et les Turcs. Le même stoïcisme, ou plutôt la même incurie, produit ici à peu près les mêmes effets désastreux ! Je suis convaincu que le même fatalisme existe dans le peuple et se développerait davantage sans la différence qui existe entre le mahométisme et l'orthodoxie grecque. Espérons que la liberté donnée aux serfs, aux paysans produira ses effets à un moment donné. Cependant cette quasi-liberté, puisqu'elle ne sera effective que dans deux années, a amené déjà avec elle une crise commerciale et une fermentation morale singulière. Les paysans produisent peu, le seigneur, accoutumé à une vie de luxe et de dépense considérables, voit ses revenus diminuer. Quatorze mille familles, dit-on, resteront cette année dans leurs terres et s'occuperont de les faire valoir. Cela peut avoir du bon pour l'avenir, mais pour le présent cela inquiète le commerce et le prive de son revenu habituel. Le change monte chaque jour, et sans le gouvernement qui soutient le papier, il tomberait à 350; c'est une perte déjà de 10 pour 100 pour nous qui sommes payés en roubles !... » (Idem.)

Le tribunal de commerce de Marseille s'est occupé, dans ses audiences de vendredi et samedi, du procès en revendication des frégates napolitaines la *Saëtta* et la *Sannita*, vendues, pendant le siège de Gaëte, par un agent de François II à des négociants français.

Les faits sont très-simples et peuvent se résumer ainsi :

Dans le courant de janvier 1861, M. le comte de Latour, adjudant général de S. M. François II, vendit à MM. Canne et Labe, négociants à Marseille, ainsi qu'à M. Serre, banquier à Paris, la *Saëtta* et la *Sannita*.

Pourquoi François II faisait-il cette vente ? M<sup>e</sup> Berryer, avocat des acquéreurs de la *Saëtta* et de la *Sannita*, l'a éloquentement dit dans sa plaidoirie :

« François II, s'est écrié M<sup>e</sup> Berryer, a vaillamment défendu son droit et son nom; en cela il a été puissamment secondé par sa *magnifique* compagne, devenue l'admiration du monde entier. Ce jeune roi, il a fait des merveilles; il a soutenu un grand et long siège avec de faibles ressources.

Ces ressources, il les a trouvées dans le respect qu'il inspirait. Ne me parlez pas de zèle aveugle pour les causes infortunées. Le respect et la sympathie pour l'infortune ont toujours été choses sacrées; les nobles semences ne germent que dans les grands cœurs.

« Oui, François II a dû trouver partout des hommes sympathisant à ses malheurs, à Marseille surtout il en devait trouver, et il en a trouvé. Il a trouvé M. Canne, et à Paris un banquier, qui lui ont envoyé des vivres pour son armée, des médicaments pour ses blessés, que son épouse pensait de ses mains royales; et lorsque François II, touché des sacrifices que faisaient en sa faveur ces hommes généreux, a vu que le moment arrivait où il ne pourrait plus les reconnaître, il a donné ordre, pour les rembourser, de vendre non pas deux frégates, mais un yacht royal et un autre navire insignifiant auquel on avait infligé quelques canons. »

Le gouvernement de Victor-Emmanuel s'est adressé à la justice, à Marseille et à Toulon, pour revendiquer ces bâtiments.

M. le président du tribunal de Marseille décida en référé qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur la revendication du consul de Victor-Emmanuel, attendu qu'il n'était pas accrédité dans les titres qu'il prenait de consul général d'Italie; qu'il ne pouvait l'être, la France n'ayant pas reconnu le nouveau royaume d'Italie, et que le roi des Deux-Siciles avait encore à Marseille un consul en exercice.

Le tribunal de commerce de Toulon, par le même motif que le consul, M. Basso, n'était pas accrédité dans la qualité qu'il prenait de consul d'Italie, a déclaré l'action non recevable. Ce tribunal, se fondant en outre sur ce qu'il ne lui appartenait pas de décider si François II avait eu le droit de vendre le navire dont s'agissait s'est en outre déclaré incompetent.

Sur l'appel, la cour d'Aix confirma le jugement sur le moyen exceptionnel et déclara que c'était à tort que le tribunal de commerce de Toulon, après avoir déclaré l'action non recevable, avait statué relativement à sa compétence.

Depuis ces décisions, est intervenu le fait de la reconnaissance par le gouvernement français du royaume d'Italie, et M. Catellinard, consul reconnu de S. M. le roi d'Italie, a repris l'instance actuelle en revendication des deux frégates.

M<sup>e</sup> Thourel a plaidé pour le consul de S. M. Victor-Emmanuel.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les acquéreurs avaient choisi M<sup>e</sup> Berryer pour soutenir leurs intérêts.

Le tribunal a admis le système de défense présenté par M<sup>e</sup> Berryer.

Il a débouté le consul de S. M. Victor-Emmanuel et rejeté la demande en garantie.

« Attendu que François II était encore sur le territoire, luttant pour le maintien de ses droits, ayant auprès de lui ses ministres et les ambassadeurs de la plupart des puissances; attendu que le gouvernement de François II, quoique n'étant plus représenté qu'à Gaëte, était encore traité comme roi, et qu'aucune autre souveraineté n'était reconnue, le tribunal, admettant le péril grave d'expédients extraordinaires, la délibération des ministres régulière, et la réalité de la fourniture des acheteurs. »

Un léger bruit de pas, s'approchant dans le chemin qu'il venait de suivre, le réveilla enfin de cette invincible torpeur; mais il n'osa pas encore bouger, pas encore retourner la tête pour voir qui c'était.

Une ombre, s'allongeant à son côté sur le gazon, dépassa bientôt la sienne.

C'était une femme vêtue de noir, une svelte et pudique jeune fille qui guidait par la main un petit garçon également en deuil.

Les deux orphelins allèrent s'agenouiller devant la tombe de Samuel Meyer.

Césaire recula sans bruit, tourna par le premier sentier du cimetière juif, et vint se blottir derrière un cyprès pour regarder de face la jeune fille.

Elle avait à peine vingt ans. L'admirable régularité de ses traits, sa brune pâleur, les noirs reflets de son épaisse chevelure, naturellement ondulée, sa calme simplicité, sa grâce un peu sévère peut-être, tout réalisait en elle le type des vierges bibliques. Elle avait la beauté de Rachel, elle avait la douceur de Ruth.

Lorsque ses longues paupières se soulevèrent enfin, lorsque ses grands yeux noirs apparurent tout pleins de larmes et se dirigeant avec une fervente mélancolie vers le ciel, le rude matelot sentit son cœur comme se fonder dans sa poitrine.

Quant à l'enfant, c'était le plus charmant petit israélite qui se puisse imaginer... le dernier des fils de Jacob.

Il en rappelait non-seulement le souvenir, il en portait aussi le nom, car sa sœur lui dit :

— Benjamin, il faut prier pour ton père !

— Dis la prière, répondit-il, et je la répéterai, Noémi.

Noémi aussitôt commença à haute voix le *De profundis* hébraïque, mais lentement, doucement, afin que son petit frère pût mieux lui faire écho.

Le charme de cette langue inconnue, de ces deux voix réunies dans une même plainte, plongeait dans un douloureux ravissement le pêcheur de plus en plus attentif.

Et, tout en écoutant, il se disait :

— Je me souviens... je me souviens... ! Bridot m'avait donné à entendre qu'il laissait des enfants... Bridot m'avait parlé de sa fille... Oh ! ma mère... ma mère... n'est-ce point vous qui me donnez cette réponse ?

Les enfants du juif Samuel se relevèrent enfin, et sortirent du cimetière.

Sans se rendre compte encore de ce qu'il espérait, de ce qu'il voulait, Césaire les suivit de loin.

Tous les trois ils atteignirent ainsi le faubourg, ils s'engagèrent dans la ville.

Pour tous ceux qui aiment les larges rues parfaitement

alignées et les grandes maisons neuves, Lisieux n'est et ne sera jamais qu'un affreux bourg normand.

Il me plaît à moi, précisément à cause de son aspect gothique, de ses vieilles constructions en bois, de ses ruelles étroites et tortueuses.

C'est presque une antiquité, une antiquité vivante.

Il y a surtout un quartier, il y a surtout une rue qui n'a changé de rien, qui conserve encore fidèlement le pittoresque cachet du moyen-âge.

Cette rue se nomme la rue aux Fèvres.

Elle n'a guère plus de trois mètres de largeur; elle est bordée de maisons vermoulues, accidentées, titubantes, qui s'affaissent sans façon les unes sur les autres, qui, des deux côtés, se penchent en silhouettes bizarres, et dont les surplombantes toitures, presque réunies au-dessus de la montée caillouteuse, semblent éternellement vouloir s'embrasser. Il n'a jamais fait jour là-dedans. La nuit, par un clair de lune, c'est quelque chose d'incohérent, de fantastique. On se croirait à Francfort, rue des Juifs, à l'heure du Sabbat.

Gardez-vous, cependant, de rire ? Au milieu même de ce cloaque informe, se trouve un bijou, une perle. Je veux parler de cette maison tout en beau chêne noirci par le temps, et dont les poutrelles sculptées, les élégantes fenêtres en croix, la charmante petite porte ogi-

## FAITS DIVERS.

S. A. I. le prince Napoléon a envoyé à Turin une somme de 5.000 fr. pour concourir à l'érection du monument en l'honneur du comte de Cavour, et S. A. I. la princesse Clotilde une somme de 2,000 fr. dans le même but.

— Les sciences viennent de faire une perte immense. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a succombé hier, à dix heures du matin, à une maladie qui le tenait, depuis peu de temps, éloigné de ses travaux.

M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire était membre de l'Institut (Académie des sciences), conseiller et inspecteur général honoraire de l'instruction publique, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, membre libre de l'Académie impériale de médecine. C'est à ce savant que l'on doit la fondation de la Société impériale zoologique d'acclimatation, dont la présidence, qu'il occupait encore, lui fut décernée dès 1854. M. Geoffroy Saint-Hilaire n'était âgé que de cinquante-six ans. Digne fils de l'illustre Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, mort en 1844, il était né, le 16 décembre 1805, au Jardin des Plantes de Paris.

— Les journaux de Londres disent que la *City of Agra*, dont ils annoncent l'arrivée à Liverpool, avec un chargement de coton, venant de Bombay, a pris feu dans le dock Albert. Ce dock est réservé aux bâtiments qui font le transit des Indes orientales et de la Chine. Il est entouré de vastes magasins dans lesquels sont rangées d'immenses quantités de produits, coton, laine, thé, sucre, rhum, etc. La *City of Agra* était un navire presque neuf, bâti en fer et bon voilier. Le bâtiment étant entré dans le dock Albert, le déchargement commença. Pendant que cette opération s'effectuait, on s'aperçut que la fumée sortait de la cale du navire, et bientôt on reconnut que les balles de coton avaient pris feu. On s'empressa de déplacer le bâtiment, de telle façon que l'incendie ne se communiquât pas aux autres navires, et on tenta de continuer le déchargement.

Alors commença une scène émouvante : à mesure que l'on tirait les balles de coton, la fumée devenait plus épaisse. En moins d'une heure, vingt hommes, tant forts que gens de police, furent portés sur le pont dans un état d'insensibilité complète. Comme le second lieutenant du bord était sous le pont depuis plusieurs heures, le bruit se répandit qu'il devait être mort. Ce bruit n'était malheureusement que trop fondé : on rechercha le malheureux, et on ne trouva que son cadavre ; c'était un beau jeune homme de vingt-deux ans. Plusieurs des hommes évanouis par suffocation ont dû être transportés à l'hôpital. Quand le feu a semblé éteint, on a continué de pomper encore quelque temps. Jusqu'à présent, il est impossible d'évaluer la perte occasionnée par ce sinistre.

— On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger, du 7 novembre :

« Le banquet à la viande de cheval, d'âne et de mulet a eu lieu, ce soir, à 6 heures et demie, au foyer du théâtre d'Alger.

vale, l'exquise ornementation renaissance, tout enfin, jusqu'à son pignon coquet, excite et captive l'admiration du visiteur intelligent. C'est un meuble gothique que cette maison-là, un gigantesque bahut, une merveilleuse crédence ; elle serait digne de figurer au musée Dusommerard.

Mais revenons à Césaire Heurtevent.

Toujours sur les pas de la belle juive, il atteignit la rue aux Fèvres, il s'y engagea à sa suite.

Vers le milieu de la montée, devant la maison que nous venons de décrire, une vingtaine de personnes étaient rassemblées, qui grouillaient et parlaient avec une certaine animation.

A l'approche de la jeune fille en deuil, toutes les voix firent silence, et ce fut avec un unanime respect que chacun s'écarta sur son passage.

Elle disparut sous la petite porte sculptée en ogive.

Alors seulement Césaire se ressouvint que c'était la maison de Samuel Meyer.

Mais pourquoi ce rassemblement ? Que faisait là tout ce monde ?

Césaire traversa les premiers groupes, et, s'approchant davantage de la maison, remarqua que les volets étaient hermétiquement fermés, bien que la porte du magasin restât entr'ouverte.

« Quatre-vingt-dix couverts ont été servis au milieu de cette gaieté qui convient à des gens qui viennent faire acte de protestation contre un triste et funeste préjugé.

« Tout ce que nous pouvons dire ce soir, c'est que les mets *spéciaux* ont été trouvés exquis.

« Un toast a été lu par M. Decroix, ordonnateur du banquet.

« M. le maire d'Alger y a répondu par un toast, chaleureusement applaudi, à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince Impérial.

« M. Serph, secrétaire général de la direction des affaires civiles, s'est alors levé et a porté un toast aux classes laborieuses, qui sont l'amour et la constante préoccupation de l'Empereur. Aussi, c'est le servir que de contribuer au bien-être des classes populaires ; c'est le but que se sont proposé les organisateurs du banquet. »

Le *Moniteur de l'Algérie* ajoute que dans la matinée, le marché de la place de Chartres était envahi par une grande affluence de personnes, qui étaient accourues pour participer à une distribution gratuite de viande de cheval, de mulet et d'âne. Les morceaux de toutes catégories avaient une excellente apparence et ont été enlevés en un clin d'œil ; à 9 heures et demie il n'en restait plus.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### AVIS.

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur, donne avis qu'un concours sera ouvert au mois d'avril 1862 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les conditions à remplir pour être autorisé à prendre part à ce concours sont : d'être Français ; d'être âgé, au 1<sup>er</sup> avril prochain, de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus ; d'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences ; de posséder les connaissances nécessaires au levé et au dessin des plans ; de jouir d'un revenu personnel ou d'une pension de 1,200 francs au moins ; d'être doué d'une bonne constitution et exempt d'infirmités.

Les jeunes gens qui désirent être admis au concours devront se présenter devant M. le directeur des contributions directes de ce département, chargé de leur indiquer les formalités à remplir, de leur faire connaître les matières de l'examen, de recevoir leurs demandes et de transmettre ces demandes à la direction générale.

Le registre d'inscription devant être clos, à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'administration centrale avant cette date ne pourraient pas être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées avant le terme fixé.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

#### Notions générales sur le service des postes.

##### Chiffres-taxes.

Les chiffres-taxes sont de petites étiquettes imprimées représentant chacune une valeur de 10

centimes à percevoir. Toute lettre *non affranchie*, née et distribuée dans la circonscription d'un bureau de poste, doit être revêtue d'un nombre de chiffres-taxes équivalant à la taxe exigible. Les chiffres-taxes sont toujours apposés d'avance par les agents des postes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie susdésignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'administration.

##### Lettres chargées.

Il est permis d'insérer dans les lettres chargées des titres et *valeurs-papiers* de toute nature. Les lettres à faire charger doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles sont placées sous enveloppe et cachetées au moins de deux cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur. Ces cachets sont placés de manière à retenir tous les plis de l'enveloppe. En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est passible d'une indemnité de 50 francs.

##### Lettres contenant des valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire charger, et, en outre, faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énoncée en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

##### Chargements de valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 500 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

##### Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 2 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux agents droits dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, en outre, un droit de timbre de 55 centimes.

##### Communiqué :

Le directeur des postes, LE CONIAC.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 12 novembre. — Le roi est revenu à Turin hier soir, le journal *Venezia* publie la dépêche suivante : Hier a eu lieu une grande démonstration dans Viterbe avec drapeaux nationaux ornés de la croix de Savoie. Les populations de cette province réclament l'annexion au royaume d'Italie, prenant pour occasion l'anniversaire du plébiscite.

On mande d'Agram, mardi :

On a donné aujourd'hui à la Diète de Croatie lecture du rescrit royal en réponse à l'adresse de cette assemblée. Le rescrit approuve la résolution de la Diète concernant les rapports de la Croatie avec la Hongrie ; il institue une chancellerie aulique et une cour de justice suprême croates ; il repousse la résolution relative à la suppression des confins militaires, en promettant que ce territoire sera soumis à des règles analogues à celles qui régissent le territoire civil de la province pour l'administration et la législation. La Dalmatie sera sommée de nouveau de s'entendre avec la Croatie sur la question de l'union, aussitôt que les rapports de la Croatie avec l'assemblée de la monarchie seront fixés. Le rescrit se termine en déclarant close la session de la Diète et en promettant une nouvelle convocation de cette assemblée. La lecture de ce rescrit a été écoutée avec le plus grand calme. — Havas.

Il fit encore un pas, se grandit pour voir par-dessus les têtes.

Deux grandes affiches jaunes frappèrent ses regards.

En haut de ces affiches, il y avait imprimé :

« Vente par suite de décès. »

Puis au-dessous, et écrite à la main, toute une longue nomenclature, non-seulement des marchandises restées en magasin, mais encore de l'ameublement et des ustensiles de ménage.

Rien n'était oublié dans l'énonciation, rien ne semblait devoir échapper à l'enchère.

— Mais chez qui va-t-on vendre ainsi ? ne put s'empêcher de dire à haute voix Césaire.

— Eh, parbleu ! répondit quelqu'un : chez Samuel Meyer.

— Mais sa fille, mais ses enfants sont donc réduits à la misère ?

— Oui, mais c'est volontairement ; mais ils auront sauvé l'honneur de leur père !

Celui qui venait de répondre ainsi, c'était l'huissier Bridot.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 9 novembre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Couronnement du roi de Prusse. — Causerie dramatique. — Chronique littéraire. — Jean Journet. — Le mois d'octobre en Pologne. — Consécration de l'église Saint-Bernard. — Bénédiction d'une hôtellerie à la Sainte-Baume, par les Dominicains. — Revue scientifique. — Voyage de sir Edmund Broomley à la recherche d'une tasse à thé. — Correspondance. — Le service domestique dans les pays à esclaves.

Gravures : Fête offerte au Roi et à la Reine de Prusse par le maréchal de Mac-Mahon. — Réception dans la salle du trône. — Entrée du Roi et de la Reine de Prusse à Berlin. — Fête offerte au Roi et à la Reine de Prusse : le souper. — Jean

Journet. — Bear Missels, archi-rabbin de Varsovie. — Docteur Jastrow, prédicateur de la synagogue. — Obsèques de M<sup>r</sup> Fijalkowki, archevêque de Varsovie. — Consécration de l'église Saint-Bernard. — Bénédiction d'une hôtellerie à Sainte-Baume par les Dominicains. — Voyage de sir Edmund Broomley (14 dessins). — Leclère, artiste des Variétés. — Les premières régates de Marseille. — Echecs. — Rébus.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, as-

thmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE DE GEORGÉ, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Tailbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (554)

BOURSE DU 13 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 69 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 97 00.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 88 90.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>r</sup> MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE

PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Le dimanche 17 novembre 1861, à midi précis, au domicile du sieur RICHARD, fabricant de limonade gazeuse, rue Daillé, à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers consistant en :

Une très-belle machine pour la fabrication d'eau gazeuse, montée et fonctionnant, munie de tous ses accessoires, tels que : manège, tours, volants, courroies, cuves, gazomètre, conduits et robinets, appareil à boucher les bouteilles et siphons, une grande bassine en cuivre, un collier de cheval avec ses traits et pantonnier, une cuve ovale, 750 bouteilles vides en verre noir, 92 siphons, bouchons de liège, bonbonnes, acide, blanc de Meudon, bicarbonate de soude, paniers d'emballage, barriques et autres bons objets.

On paiera comptant. (555)

COUPE DE BOIS-TAILLIS

Du Parc de Verrye,

Ordinaire, 1861,

A VENDRE

PAR LOTS ET EN DÉTAIL.

La vente desdits bois se fera les lundis, mercredis et vendredis, et commencera, sur les lieux, ou à la ferme de Verrye, le mercredi 20 courant, où se trouvera la personne chargée de la vente.

Pour visiter ladite coupe, s'adresser, soit à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Marson, soit à la ferme de Verrye, ou à M. MILSONNEAU père, à Rou.

A LOUER DE SUITE MAISON

Avec Ecurie et Remise,

Située rue des Forges, n° 10,

S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

Pour Noël prochain,

UN APPARTEMENT AU SECOND,

maison de M<sup>me</sup> veuve LÉCHAT, rue d'Orléans, 99. (508)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie Impériale de Médecine  
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER  
QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE M<sup>r</sup> BOUILLET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable  
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES

Angers, Menière; — Baugé, Flaire; — Beaufort, Monssu; — Chalonnes-sur-Loire, Martineau; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bon Temps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (188)

GUERISON

Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAHINE NÈGE de JOZEAU, ph., r. St-Quentin, 22, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et connue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

**ODONTINE**  
ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

PLUS DE TACHES AVEC L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSÉPIER, coiffeur-parfumeur. (83)

POUDRE DIVINE. — SES PROPRIÉTÉS RÉELLES.

Guérison assurée, par son emploi, de toutes blessures graves, de plaies fétides, gangréneuses, dartres, ulcères, tumeurs blanches, abcès, chancres, teignes, lépre, cancers et toutes plaies, blessures suppuratives; elle arrête instantanément l'infection que répandent certaines plaies, les nettoie de suite et les dégage de toutes sérosités pour ensuite les cicatrizer promptement. Elle calme dès la première application les douleurs les plus intenses, et guérit TOUJOURS dans les cas mêmes les plus désespérés.

Plus de deux mille attestations, lettres originales, d'autant moins suspectes qu'elles émanent d'ecclésiastiques qui ont obtenu de cette Poudre des cures surprenantes, sont mises sous les yeux de tous ceux qui douteraient de la vérité de ce qui est dit ici.

Prix de la boîte de poudre de 275 à 300 grammes rendue FRANCO par toute la France :

- 1° Pour MM. les Ecclésiastiques. . . . . 1 fr.
- 2° Pour le public. . . . . 2
- 3° Pour les affligés pauvres. . . . . 1
- 4° Pour les malheureux, sur présentation d'un certificat d'indigence, GRATIS.

Adresser les demandes franco à M. MAGNANT Père, 22, rue de l'Eglise, Batignolles-Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**SAVON A LA FLEUR D'AMIDON**

Ce Savon se recommande particulièrement par ses propriétés onctueuses et rafraîchissantes, ainsi que par la finesse et la distinction de son parfum. Il blanchit et purifie la Peau, et son action est tellement douce, que les Dames et même les Enfants peuvent l'employer, avec toute sécurité, pour la toilette du visage. Il est également précieux pour l'usage de la Barbe, en ce qu'il la pénètre, l'attendrit et facilite l'action du rasoir.

Chez E. COUDRAY, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris, ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER